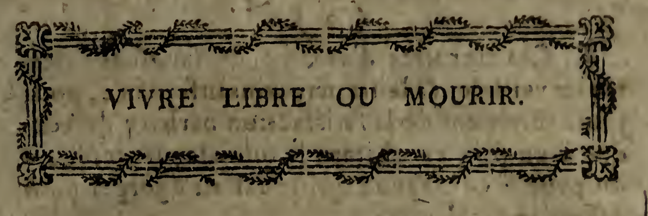


CATHÉCHISME,

DE LA PLUS GRANDE IMPORTANCE,

UTILE A TOUS BONS FRANÇAIS,

Et très-déplaisant à nos ennemis.

La liberté veut des hommes et des citoyens,
Elle n'en peut créer que par l'instruction.

Demande. QU'EST-CE que la Journée du 10 août 1792 ?

Réponse. Le troisieme réveil du peuple, l'anéantissement d'un roi parjure & homicide, & l'heureuse création d'une égalité pure & parfaite.

D. Quelles furent les victimes infortunées de cet éclat sublime de la révolution ?

R. Les intrépides Marseillois, les généreux Bretons, & généralement tous les vaillans fédérés des départemens réunis aux braves sans-culotes des fauxbourgs & à notre brave gendarmerie & garde nationale.

D. Et, dans cet instant désastreux, que faisaient les criminels accapareurs repandus dans la capitale ?

R. Ces monstres d'avarice, ces sangsues détestables veillaient à leurs magazins infernaux, pour jouir sûrement de la satisfaction barbare de vendre à un prix exorbitant la subsistance sacrée, à un peuple courageux qui se faisait égorger pour défendre ses droits.

D. Et de quoi s'occupaient les états majors ?

R. Ils calculaient la perte du citoyen & leur pusillanimité les rendaient aussi sensibles à la perte de leurs épaulettes que Louis-le-lâche & l'assasin l'était à celle du *Veto* & à celle du vin de la cave.

D. Quel était de premier de ces épauletiers farouches ?

R. Le général Fanfreluche, guerrier roux comme Judas, et tout aussi traître, toujours tiré à quatre épingles, et qui aurait vendu la nation pour un baiser lascif de la plus impudique de toutes les têtes couronnées.

D. Qu'était autrefois le Temple ?

R. Le séjour des banqueroutiers.

D. Puis après ?

R. Le réfuge de tous les vices, où d'Artois tenait école publique de dissolution et de libertinage, jamais la plus faible des vertus n'y trouva son domicile et il est maintenant plus souillé que jamais.

D. Et par quelle raison ?

R. Parce que l'horreur et l'infamie y trouvent leur résidence.

D. Que fera-t-on des orgueilleuses statues de ces tigres couronnés ?

R. Des canons; ils nous serviront à foudroyer le reste impur d'un sang vil et abject dont la source empoisonnée a causé les premiers malheurs du peuple.

D. Qu'était la liste civile ?

R. Le porte-feuille des scélérats.

D. Que contenait-elle ?

R. Le prix perfide du crime et des infâmes trahisons. Les noms affreux des assassins salariés par une cour odieuse et cruelle, qui, depuis très-long-temps ne communiquait plus qu'avec des bourreaux.

D. Quel était le génie malfaisant qui présidait à ces funestes salaires.

R. Une furie dont le cœur ulcéré ne respirait que massacre et carnage, un monstre que l'enfer en courroux nous envoya comme une autre Jézabel, pour le tourment des peuples, et à qui le ciel, plus juste sans doute, réserve le même sort. (1).

D. Que fut l'assemblée nationale à la journée du 10 août ?

R. L'exemple du plus stoïque patriotisme ; elle cessa d'être paralisée ; les nains se transformèrent en géans, tandis que les traîtres, qui auparavant levoient leur tête altière pour insulter à la calamité publique, se trouvoient courbés sous le joug accablant du mépris.

D. Qu'opéra cette journée mémorable ?

R. L'affermissement de la révolution ; elle éclaira les législateurs sur les vices de la constitution ; elle terrassa nos faux patriotes, fit connoître les bons, et guida les pas de nos freres d'armes, qui, plus jaloux de la liberté que de tout autre bien, sacrifièrent leur sang pour en affermir le regne, préférable à l'injuste et exécrable domination des despotes ensanglantés.

---

(1) La reine Jésabel fut mangée des chiens, présage assuré de la destinée de ses semblables.

D. Que peut-on espérer de cette création d'égalité ?

R. Le bonheur. Nos comités de sections ne nous seront plus fermés, relativement à la modicité de nos moyens, on ne peut qu'y gagner. Le chaud patriotisme étoit souvent relégué dans les greniers et dans les galetas de la misère, lorsque l'aristocratie commerçante et financière voloit impérieusement dans les assemblées du peuple.

D. A quoi peut-on reconnoître les faux amis de la liberté ?

R. A leur égoïsme ; ces prétendus soldats de l'égalité ne se sont jamais montré que dans les cérémonies d'éclat, le feu leur fait peur, et ils ne brûlent qu'à la parade.

D. Quel est le frein de la colère du peuple Français ?

R. La générosité.

D. Quel est l'aliment de sa fureur ?

R. Le droit de l'homme outragé et les basses manœuvres des ministres placés par l'infâme conciliabule du comité autrichien.

D. Quel étoit le président de cet horrible comité ?

R. Ah ! que son nom soit à jamais proscrit ; le prononcer est un crime.

D. Que doit-on raisonnablement faire des criminels de lèze-nation ?

R. Les traîner ignominieusement dans les prisons communes. Les commencemens de leur supplice sera d'être confondu dans la foule des scélérats qui ne respirent que le meurtre et le pillage. Si les citoyens vertueux chérissent l'égalité, les criminels la détesteront.

D. Laissons cette matière, et parlons religion.

R. Volonniers.

D. Qui vous enseigne la route sûre du patriotisme ?

R. Les premiers élémens de la constitution.

D. Quel est le livre religieux qui vous éclaire ?

R. L'Evangile.

D. Que dit-il ?

R. Que celui qui s'élève doit être abaissé. C'étoit la maxime d'un législateur bien en état d'en instruire d'autres.

D. Quelles furent les plus lâches manœuvres du général musqué, dit Blondinet ?

R. Celles d'un scélérat politique, qui rebat souvent les lieux communs qu'il a tant de fois employé pour armer le citoyen-soldat contre le soldat-citoyen.

D. Quel étoit le plus infâme de ses projets ?

R. Celui d'engager l'armée à ne reconnoître en aucune maniere l'assemblée législative.

D. Quel est en cas pareil le devoir de soldat ?

R. Celui d'obéir au général d'après l'impulsion de la loi, et de lui désobeir quand c'est un factieux. Avis à nos armées combinées.

D. Que doivent faire les armées nationales, quand un de leurs chefs sera reconnu pour traître ?

R. Mettre sa tête au bout d'une pique, ce sera l'étendard du quartier-général ; c'est ainsi que doivent être punis les monstres qui abusent de la confiance du peuple, le seul souverain que nous ayons à reconnoître.

D. Quels furent les plus grands crimes de Louis Capet et de la Megere Autrichienne ?

R. C'est d'abord d'avoir trop compté sur les rassemblemens de Coblentz, que nous méprisons, et d'avoir soudoyé par le moyen de la

liste civile les infâmes aristocrates de l'intérieur, qui ne doivent leur existence qu'à notre pitié et à notre mépris.

Abrégé des crimes du clergé de France.

Régnant avec Constantin : les conciles sont assemblés, l'empire est ébranlé par des querelles Théologiques ; pendant six cents ans on argumente, on se bat, on voit empereur contre empereur, citoyens contre citoyens, et de quoi s'agit-il ? d'un verset, d'un mot, d'une syllabe. Cependant le sang coule par torrent : cent mille chrétiens, sont égorgés, pendus, cuits, dépessés, étranglés, assommés.

Mais cependant, il faut avouer que dans le schisme des Donastistes, on ne sauroit trop louer l'humanité des Evêques d'Afrique, qui ne voulant pas d'effusion de sang défendirent d'employer l'épée, et se contenterent de faire assommer quatre mille personnes à coups de massue.

Nous ne parlerons pas des croisades particulieres, ordonnés par le S. Pere, contre les princes chrétiens, ni des schisme d'Occident, ni de la guerre des Hussites qui n'a coûté que deux cent mille morts ; nous avouons pareillement que le massacre de Cabriere en de Mérindol sont bien peu de chose, puisqu'il ne s'agit que de vingt deux bourgs mis en cendre ; à-peu-près vingt mille innocens égorgés ou brûlés ; d'enfans à la mamelle jettés daus les flâmes, des filles violées ensuite coupées par quartiers, des vieilles femmes qui n'étaient plus bonnes à rien et qu'on faisoit sauter en l'air en leur enfonçant des cartouches dans les deux orifices ; mais, comme ces petites exécutions se

faisoient juridiquement avec toutes les formes de la justice, il n'y a pas le mot à dire ; il n'y a eu que 6000 martyrs

Cinquante ans de guerre civiles en France, 20 batailles et la S. Barthelemi : ô prêtres !....... Voilà encore deux millions d'hommes égorgés par vous !

Des malheureux s'avisent de vouloir vous rappeler à la pauvreté angélique, et vous faites armer contre eux des fanatiques : cent mille Vandois, femmes, enfans, vieillards, sont passés au fil de l'épée !

L'inquisition a fait un si grand bien, qu'il faut oublier qu'il en a coûté trois cent mille victimes humaines.

Le monde connu ne vous suffit pas ; le poignard attaché à la ceinture, à côté du cordon de Saint-François, vous descendez en Amérique ; elle n'est bientôt qu'un vaste tombeau : douze millions d'Américains sont immolés pour la plus grande gloire de Dieu et l'édification de l'église.

Nous n'oserons pas parler après cela des quatre cent mille hommes que les révérends Pères Jésuites ont fait égorger au Japon, des assassinats commis sous le nom de jugement de Dieu.

Souvenez-vous que Léon X, ayant épuisé et dissipé ses finances, ne trouva pas d'autre moyen de les rétablir que de vendre les indulgences. Quelques bons esprits s'indignèrent, on les appela des hugnots, et de-là vinrent ces guerres sanglantes que suivit l'affreuse journée de la S.-Barthelemy.

Souvenez-vous que le Pape Innocent, ayant déposé un souverain légitime, cet innocent [illegible]

les faire souvenir que l'église doit se baigner dans le sang.

Souvenez-vous de l'origine de dixmes, et transmettez ce souvenir à votre postérité ; les moines supposerent que le diable étoit logé dans les épis ; on entendoit pendant la nuit des voix qui crioient : Donnez à l'église la dixieme partie de vos gerbes.... Et l'agriculteur trop crédule et timide, a donné cette dixième partie, dont l'église s'est fait un titre qu'elle s'efforce de regarder comme imprescriptible ; et comme une violation de la propriété la plus sacrée, en annonçant que la religion est en péril.

Souvenez-vous de l'origine des donations. Pendant long-tems courut le bruit de la fin du monde, il suffisoit de mourir couvert de l'habit de moine, ou de donner tout son bien à l'Eglise pour être sauvé.

Citoyens, écoutez la fierté des Papes, et leur audacieuse ambition ; l'Histoire nous dit que Boniface VIII a souffert que des hommes le traitassent de demi-dieu ; il a eu l'audace de dire qu'il avoit tout pouvoir sur les puissances célestes et de la terre, disant je suis empereur ; il se faisoit appeller Seigneur notre Dieu.

Sans un motif d'ambition, un Nicolas se fut-il glorifié d'avoir été nommé Dieu par Constantin ? Les Théologiens ont aussi déclarés, dans un canon, que le Pape est autant et même au-dessus des empereurs ; que les empereurs reçoivent leur autorité du Pape, comme la lune reçoit sa lumiere du soleil ; que les empereurs, par conséquent, seront la lune. Un des docteurs canoniques,

canoniques, plus hardi encore, a dit : « Le Pape est en moi, hors de moi, le Pape est tout, au-dessus de tout ; il est le seigneur des seigneurs, et d'un carré, il n'en peut faire un cercle. Cela est à-peu-près comme les Jésuites qui avoient fait accroire au peuple qu'ils avoient fait ressusciter 8 morts.

Autrefois, pour avoir rémission de ses péchés, il falloit payer ; tout le monde, en naissant, devoit à la société, il falloit payer l'entrée et la sortie, enfin tous ces pasteurs, par un fatal accord, trouvoient de quoi gagner et à la vie et à mort. Dans ces tems tyranniques, tout testament étoit déclaré nul, quand on avoit oublié de mettre une portion de ses biens à l'église ; dans ces cas, les prêtres cassoient les testamens ; autrefois les prêtres rendoient les sacremens méprisables, car ils refusoient de les administrer sans en être payés ; les indulgences sont une banque entre le ciel et la terre qu'il faut payer comptant dans ce monde, ce sont des billets à ordre tirés directement sur le paradis ; ils ont aussi inventé un tarif, un bâtard pour sa dispense 100 liv., une personne qui vouloit lire des livres défendus 25 liv., pour manger de la viande dans les tems fdéendus, 65 liv.

D. Qui nommoit les évêques dans l'ancien régime ?

R. Sous Louis XV, ses maîtresses, sous Louis XVI, ses ministres, et l'on payoit avec vos sueurs leurs revenus depuis 50 jusqu'à 17 mille livres, lequel argent étoit employé à l'entretien des vierges du palais royal et même du Louvre ; ces braves pasteurs donnoient des indulgences et des permissions de faire gras

le carême, et ils mangoient un poulet rôti avec leurs maîtresses pendant la semaine sainte... Il étoit tems que le peuple devînt le maître, ou plutôt qu'il recouvrît son autorité usurpé par des tyrans.

D. Comment se comportoient les rois dans l'ancien régime ?

R. Dans l'ancien régime; il y a eu 60 rois qui ont gouvernés, pour mieux dire, écrasé la France. Je commence par Clovis qui assomma son frere en présence de sa cour. Il conseilla à Sigisbert de tuer son pere; lorsqu'il l'eut fait, Clovis le fit massacrer à coup de hache, au moment où il se battoit pour s'emparer de Metz.

Charlemagne fit un enfant à sa fille, et il entretenoit une foule de concubines; il dépouilloit les malheureux des campagnes, pour enrichir des monastères qu'il fondât. Il fit périr plus de vingt millions d'hommes par la famine, le fer et le feu.

Saint-Louis fit des ordonnances contre les jureurs, a condamné au feu ceux qui avoient une opinion différente de la sienne, et ruina la France, voilà pourquoi il fut canonisé par le Pape.

Néron fit ouvrir le ventre de sa mère pour voir d'où il étoit sorti.

Louis XII fut cause des croisades et d'une guerre qui dura 5 ans. Il fut nommé père du peuple.

Louis XIV fit mettre la terre en feu.

Louis XV. Ne parlons point du règne de Louis XV, les vers se partagent les débris de son cadavre, vivant encore, c'étoit la tyrannie qui s'en laloit par morceaux.

Louis XVI auroit rappellé les temps de

Charles VI et de Charles IX , sans quelques bonnes intentions , qui seront bientôt des vertus s'il écoute le peuple, incapable de le tromper.

Exemple à Louis XVI.

Charles le gros. Le commencement de son règne fut heureux, mais la fin tragique et déplorable, il étoit élu par ses états; il céda la Neustrie aux Normands, sans consulter ses états. C'est ce qui indigna les Français contre lui; il fut abandonné ensuite; il perdit l'esprit d'une jalousie contre sa femme; il fut réduit à un tel abandon, à un tel dégré de pauvreté, qu'il mourut dans un misérable village sans toîts, sans pain, sans regret.

D. Qui a fait les Rois ?

R. Les véritables Rois, les seuls légitimes, ont été élus par le peuple, et il n'y en a eu guere de ce genre, vu que des brigands, célèbres par leurs crimes, après avoir dévasté les empires, les avoir asservis, se sont arrogés ce titre, qu'ils font passer à leur postérité ; c'est de cette maniere que la couronne a été transmise à Louis XVI par Hugues Capet, que de lâches historiens n'ont pas rougi d'appeller grand, lorsque ce n'étoit qu'un usurpateur adroit, qui a sacrifié toute une nation à ses perfides desseins, en établissant le régime féodal, en donnant des milliers de tyrans à la France, qui l'ont opprimée jusqu'à présent.

D. Que devroit être un roi ?

R. Il devroit être l'homme le plus vertueux, le plus éclairé, le plus juste, servir de modèle et d'exemple à la nation qui l'a élevé à cet honneur suprême.

D. Quels sont les fonctions d'un roi ?

R. Ses fonctions sont d'être l'organe de la loi, sans jamais en faire une application contraire, il en est l'exécuteur et non l'auteur, il en est esclave plus qu'un autre, et lorsqu'il l'enfreint, il doit être plus sévèrement puni.

Conseil à Louis XVI.

Louis, ne crois pas remonter sur le trône par la force, vu que tu as publiquement abdiquée cette place, en trompant la foi publique ; c'est en vain que tu fais fonds sur les scélérats qui t'environnent et qui composent ta cour ce sont des lâches qui, durant le fort de la tempête, ont abandonné ta destinée à la merci des ouragans, et qui l'abandonneraient encore au premier coup de revers.

Ne fais pas fonds non plus sur les Nérons d'Autriche, de Russie, de Suède, de Prusse et d'Espagne, qui promettent à ton ambition de vomir sur nos contrées des armées féroces et barbares, qui promettent à ton ambition, de rougir le lit de nos rivieres du sang des défenseurs de la liberté.

La nation n'ignore pas que tu entres pour tout dans la conjuration de tes frères et des rois tes cousins ; mais tu ne dois pas ignorer que la liberté a pour triompher, des armes qui doivent faire trembler les Nérons : en mettant leur tête à prix, la terre sera bientôt purgée de leur race et de leurs crimes.

Louis, tu as violé les sermens qui te liaient à la nation ; la nation est déliée envers toi du nœud de ses engagemens, la nation ne doit plus rien à un parjure ; elle ne doit plus que le punir, si sa générosité et sa clémence ne suspendaient pas la chute terrible de son bras formidable et courroucé.

Louis, descends les marches d'un trône que la tempête d'une nouvelle insurrection menace de foudroyer : quittes les complots des tuileries et ses projets sinistres ; quittes la ligue des rois conspirateurs ; contentes-toi de dix mille livres de rente, et vas sur les bords fortunés de la Loire, habiter un séjour riant et paisible, loin des orages de la cour et des catastrophes terribles qui, dans ce moment, sont prêtes à éclater en Europe et de châtier les Nérons.

Imites la sagesse et la retraite de Dioclétien, soldat, proconsul, et ensuite empereur, assiégé sur le trône par l'essaim dévorant des soucis, tourmenté par les troubles qui agitoient l'Empire, il quitte Rome et la pourpre, et va au fond de la Dalmatie, chercher la paix et le bonheur dans les riants bocages et les jardins de Salonne.

Si tu n'abandonnois point tes projets de conspiration, l'on seroit forcé d'établir un nouveau tribunal intègre, composé de 83 juges, dont un de chaque département, destiné sur la dénonciation publique, à juger tous les criminels de lèze-nation. Et puisque tu veux nous faire périr par ton veto, l'on convoquera aussi de chaque département un délégué pour former l'assemblée qui remplacera le pouvoir exécutif qui sanctionne les décrets, tandis qu'il faudra que tu rende compte de ta conduite devant ce tribunal. C'est-là qu'il faudra déclarer ton projet formé lors de ta fuite sur les frontières, le 20 juin 91, ses chariots chargés de caisses remplies de monnoies, d'or, d'argent, vaisselles, meubles. Faudra rendre compte de cette quantité inombrable de chariots chargés

de munition de guerre, poudre, balles, calibre, trains d'artillerie, que tu fit passer au Luxembourg par tes ministres.

Enfin, pendant plusieurs semaines, toujours par tes agens, a fait avancer sur les frontières du Luxembourg quantité de troupes de ligne.

C'est à ce tribunal où il faut que tu déclare ce que tu as fait de l'ancienne monnoie, des dons patriotiques, valeur de cinq cent millions; c'est devant ce tribunal qu'il faut que tu déclare ce que t'as fait de l'argenterie des églises supprimées, montant à plus d'un milliard deux cent millions; c'est devant ce tribunal où il faut que tu rendes compte des matières destinées pour la nouvelle monnoie, et enfin de deux milliards sept cent millions que la nation a confiés à ta garde.

Il faudra déclarer aussi pourquoi que tu as tenté des accaparemens sur les grains, vins, bois, laine, coton, cuivre, fer, acier, plomb, étaim, et d'autres objéts dont la description seroit trop longue? Pourquoi as-tu tenté des trafics criminels avec l'or et l'argent de la nation? Pourquoi as-tu excité des soulevemens dans les Colonies Françaises? Pourquoi as-tu excité des soulèvemens au sein de la France même? Pourquoi as-tu autorisé les prêtres réfractaires? Pourquoi entretient-tu au-dehors des intelligences perfides? Pourquoi as-tu atisé le feu de la dissention dans les armées, en y excitant des rivalités? Pourquoi as-tu placé à leurs têtes des généraux prévenus de hautes trahisons? Pourquoi, dans ta correspondance secrete avec les ennemis, as-tu calomnié la nation Française? Pourquoi actuellement, au moyen de l'infidélité de ton administration, èsaye-tu à provoquer les

armemens des princes étrangers, notamment du tyran d'Hongrie, Russie, Prusse et d'Espagne. ? Tu sera forcé de répondre à tous ses chefs d'accususation, attendu qu'il en est résulté de tous les quartiers de la France des preuves trop multipliées, et qu'une pareille conduite, de la part du premier fonctionnaire public, mérite bien d'être suspendue des fonctions de roi.

D. Qu'est-ce que la convention nationale ?

R. La convention nationale, considérée comme corps législatif, est le centre du bonheur de la France. Un foyer, dont l'aristocratie n'approchera guère qu'en se brûlant les griffes... un hérisson auquel les chasseurs du genre-humain ne peuvent toucher sans se piquer, et qu'on ne pourra jamais apprivoiser pour servir de joujoux aux princes et aux rois.

D. Qu'est-ce que le *veto* royal ?

R. C'est un soufflet donné à la nation.

D. Qu'entend-on passer à l'ordre du jour ?

R. Souvent un tour de giberciere pour escamoter une bonne motion.

D. Qu'est-ce que le peuple Français ?

R. Les philosophe disent que c'est un animal raisonnable ; ainsi, le peuple Français est un animal qui a le cœur plus beau et plus grand que la tête. Les yeux doux . . . le corps majestueux et fort, les pieds fermes.. les inclinations violentes pour le bien et quelque fois trop légères pour le mal ; au reste, il ne boit pas de sang, mais il en donne pour sauver son semblable. Cet animal-là n'est plus propre pour la ménagerie de Versailles, et on craint en Allemagne qu'il ne s'avise de renverser d'un coup de queue les aigles de l'empire qui ne vollaient pas maintenant plus haut qu'un dindon de basse-cour.

D. Quest-ce que l'aristocratie !

R. C'est une bête âgée de mil sept cent quatre-vingt-douze ans, qui vit encore, et qu'on voit dans les ménageries des rois.

D. Faites-nous-en la description ?

R. Elle a beaucoup de ressemblance avec le cocodrile, sa tête commence par un mufle allongé, rouge de sang, sa gueule est garnie de vingt-trois rangées de dents, elle a des diadêmes en place de crinière, les yeux féroces, les oreilles d'un âne, le corps couvert d'écus blasonnés en place d'écailles, les pieds en forme de sceptres, sa queue est composée d'une quantité de couronnes qu'elle traîne dans la boue, parce qu'elle n'a plus la force de la remuer. Elle servoit de monture au clergé et à la noblesse qui lui donnoient deux cent hommes du peuple à manger tous les jours ; mais il leur arriva de manquer sa pitance, et l'aristocratie les dévora.

D. Cette bête, dont vous venez de faire la description, est-elle tellement dangéreuse qu'on ne puisse l'approcher pour la museler ?

R. Nulement. Il suffit d'avoir un bâton et une corde .... l'aristocratie montre les dents.... vous lui jettez un morceau de noblesse ou de clergé ; elle avale le harpon et vous la traînez où vous voulez.

D. Cet animal-là a-t-il beaucoup produit ?

R. Sa génération est innombrable. A Rome, elle à vêlé d'un pape qui se dit le vicaire de Dieu, et qui, en cette qualité, excommunie ceux qui ne lui donnent point d'argent pour des os ou des bénédictions.

De l'Imprimerie de F E R E T, rue du Marché-Palu, vis-à-vis celle Notre-Dame.